

Chronique Roubaissienne

BUREAU : 39, Rue Paulée, 39 ROUBAIX
TELEPHONE - N° 4.23 - TELEPHONE

Notre Bourse du Travail

L'Union Syndicale dans son dernier numéro nous a annoncé l'heureuse création d'une Bourse du Travail à Roubaix.

Tous les syndicats de notre ville ont accueilli avec joie cette bonne nouvelle. Leur contentement a été d'autant plus grand, que cette Bourse fonctionnera dans des conditions grandioses d'indépendance.

Le fait est en effet à retenir, car très rares sont les villes qui possèdent leur Bourse du Travail, libre de toutes tutelles.

Bien souvent malheureusement, les Bourses du Travail se trouvent à la merci d'une municipalité ou d'un propriétaire capitaliste quelconque qui, à un moment donné — les circonstances ou les intérêts aidant — met fin à la Bourse, libère de toutes tutelles.

Dans la plupart des Bourses du Travail de France, les syndicats sont sous la domination des municipalités. Ces dites municipalités reçoivent les subventions qui leur permettent de faire fonctionner leurs divers services administratifs. Aussi les Bourses sont-elles constamment obligées de se surveiller, de retenir leurs syndicats dans les différentes résolutions qu'ils prennent, de peur de s'attirer le mécontentement de la municipalité bourgeoise au pouvoir. Le retrait de la subvention à la Bourse est l'épave de Dancoelles toujours suspendue sur les Commissions Administratives de ces Bourses du Travail.

De même, pour les Bourses du Travail fédérées dans les immeubles d'un propriétaire quelconque. Celui-ci en louant son bâtiment aux syndicats ne voit dans cette affaire qu'une question de rapport à. Vienne pour les syndicats un moment d'affaiblissement, que quelques syndicats disparaissent pour une raison quelconque, le propriétaire pour qui l'immeuble ne rapportera plus ou presque plus, aura vite fait de chercher noise aux organisations et à les déloger de la Bourse.

Il n'a pu être de même à Roubaix, car nous aurons la bonne fortune d'être libres de toutes tutelles, d'être enfin CHEZ NOUS, puisque comme syndiqués et coopérateurs de la Paix à nous sommes en même temps propriétaires et locataires de l'immeuble.

Avec la création de la Bourse du Travail, nous pourrions saluer l'aurore d'une ère nouvelle pour les organisations ouvrières de Roubaix. Réunies sous le même toit, ayant leur Maison Commune, elles auront plus de cohésion, d'homogénéité, de méthode, dans l'action ; c'est une nouvelle force ouvrière qui dirigera le feu de ses batteries sur le même objectif capitaliste jusqu'à la complète extermination de ce dernier. Dans notre vaste agglomération ouvrière, les syndicats disparaissent en ces dernières années des merveilles de propagande, des progrès considérables sont survenus dans les idées.

Continuons donc cette belle œuvre, avec plus d'ardeur et de ténacité encore que par le passé. Faisons connaître aux travailleurs leurs véritables intérêts, donnons-leur conscience de leurs devoirs de classe. C'est pour leur avenir, pour leur émancipation, que nous travaillons.

Vive la solidarité ouvrière !
Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes !

Louis HUMAS.

Mouvement Social

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — La réunion du comité fédéral aura lieu mardi 2 mars, à six heures et demie précises du soir, au siège de la Fédération, Bourse du Travail, boulevard de Belfort, 73.

Ordre du jour : 1. Représentation professionnelle ; 2. nomination d'un membre au comité de l'Union des Syndicats ; 3. question collectives ; 4. divers.

N. B. — nul syndiqué ne pourra assister aux réunions s'il n'est porteur de son livret et à jour de ses cotisations.

ETAT CIVIL

DU 28 FEVRIER 1930

Naissances. — Marguerite Sewille, 61, 100 Auber ; Robert Philippe, rue de Roncq, cour Fillo, 5.

Décès. — Adèle Delobel, 71 ans, sans profession, 359, rue Malencieuse ; Fidèle Dumortier, 25 ans, boulangier, 189, rue de la Gare ; Jean Franck, 45 ans, magasinier, 860, rue Claude-Bernard ; René Béghin, 1 jour, 75, rue de la Cité.

LILLE

La fin d'un malheureux

Le vieillard trouvé dans la neige, boulevard de la Liberté, est mort à l'hôpital.

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier que deux agents de rondes avaient trouvé, samedi matin, inanimé dans la neige, boulevard de la Liberté, un vieillard, d'âge bien connu, Alphonse Sinsouille, 52 ans, sans profession ni domicile.

Le docteur Cayro l'avait d'urgence, fait admettre à la Charité, tout avait été tenté pour ranimer le moribond glacé que l'on amenait.

Sinsouille n'a pas repris connaissance ; il est mort dimanche matin succombant aux suites de la congestion qui l'avait frappé. C'était presque une figure lilloise, de celles dont on n'est pas fier.

La misère l'avait fait barguener. l'hygiène habituelle, grossier. Quand il avait de l'argent, il cherchait dans l'hebété de l'ivresse l'oubli des souffrances de sa vie de gêneux.

Dès lors il devenait mauvais, provocateur, injuriant qui lui refusait l'aumône ; ses passages au poste ne se comptaient plus.

Le pauvre bougre est mort presque sur le pavé où il avait vécu ; paix à ses cendres !

WATTRELOS

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — Naissances. — Fernand Ysembaert, rue du Bureau, 37 ; Gabriel Bradelet, Vieille-Place, 40 ; Robert Guilbert, rue du Damier, 40 ; Louis De Poortere, Malgré-Tout, 1 ; Louis Carpentier, rue Monge, 76 ; Aloïse Vandepuette, Gaucher.

Décès. — Marie Blanckaert, 76 ans, ménagère, Houzarde, Georges Seïssie, 22 ans, sans profession, Vieille-Place, 1 ; David Clésens, 14 ans, sans profession, rue Nauda, 14.

WASQUEHAL

VOL DE COQS ET DE POULES. — Dans la soirée de samedi, des volailles restées incriminées, ont été volées, dans la cour de la maison habitée par M. Adolphe Dimslaeger, marchand de jambons, rue de Marq-en-Barœul et y ont enlevé 3 coqs de combat et 2 poules d'épaves.

Dans un poulailler appartenant à ceux qui ont été visités, un coq de petit de valeur s'y trouvait, les voleurs le laissèrent dormir en paix.

M. Dimslaeger s'est aperçu du vol à 10 heures du soir, il a battu les environs sans rien découvrir.

Un individu a été aperçu vers 8 heures du soir, rôdant autour de la maison convoitée et faisant le simulacre d'être en état d'ivresse.

Le montant du vol est évalué à 85 francs. La police enquête.

GAZETTE TOUQUENOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 42, rue Desarmont.

UN FAIT CURIEUX

Un fait curieux à relever pendant les mois de janvier et de février 296 naissances ont été déclarées à l'état-civil.

Elles se répartissent ainsi : 133 garçons et 133 filles.

LES PREVOYANTS DE L'AVENIR

Les Prévoyants de l'Avenir ont renouvelé leur bureau.

Sont élus au Conseil d'Administration : Président, M. Dechy ; vice-président, M. Romlin.

Membres, MM. Deloerde, Houpline, Félix Devoyelle, Henri Ingelber, Edmond Ingelber, Maillé, Niquel, Cateau, Carton, Vandorstichel.

Conseil de surveillance : Président M. Jossand ; membres, Delvenain, Clerton, Synave. La section compte 893 adhérents soit 46 en plus que fin 1927.

VOL DE PLUMES D'AUTRUCHE

M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement a dressé procès-verbal à une petite bonne, Amantine Paret, âgée de 29 ans, qui avait dérobé deux plumes d'autruche d'une valeur de 50 francs à son patron, M. Wuilmin, rue du Château.

La voleuse a été laissée en liberté provisoire.

VOYAGEURS POUR LILLE

Charles Delcour, âgé de 25 ans, charbonnier a été arrêté, hier, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal de simple police le condamnant à 1 jour de prison pour violence.

L'ASSEMBLEE DE LA PREVOYANCE

Hier à 3 heures du soir, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, l'assemblée générale trimestrielle de la société de secours-mutuels la « Prévoyance », sous la présidence de Delphin Dumortier.

M. Cardon a donné le compte-rendu des opérations de l'année 1928, pour la section des hommes.

Les recettes se sont montées à la somme de 70.349,38, et les dépenses à 60.451,57. M. Petit a donné son compte-rendu des opérations des sections des femmes et des enfants.

La section des femmes donne en recettes 21.217 fr. 51 et en dépenses, 7.951 fr. 90. Celle des enfants offre un excédent de recettes de 824 fr. 34.

164 nouveaux membres ont été admis. Le président, Delphin Dumortier, rappelle la fête mutuelle du 13 décembre 1928 et remercie M. Dron d'y avoir participé.

ETAT CIVIL

DU 28 FEVRIER 1930

Naissances. — Marguerite Sewille, 61, 100 Auber ; Robert Philippe, rue de Roncq, cour Fillo, 5.

Décès. — Adèle Delobel, 71 ans, sans profession, 359, rue Malencieuse ; Fidèle Dumortier, 25 ans, boulangier, 189, rue de la Gare ; Jean Franck, 45 ans, magasinier, 860, rue Claude-Bernard ; René Béghin, 1 jour, 75, rue de la Cité.

LILLE

La mort vient vite

La température que nous subissons depuis quelques jours, a encore provoqué deux morts dans la journée de dimanche.

TUE PAR LA CONGESTION
Au numéro 16 de la cour Baillieux, rue Monge, habitait, seul dans une modeste chambre, un journalier Jules Lafitte, âgé de 69 ans, natif d'Arras.

Des lors vers 10 heures du matin, de ses voisins, M. Bnert, intrigué de ne pas avoir vu Jules Lafitte, se rendit à sa chambre.

Un docteur vint constater la mort de la sexagénaire étendue couchée sur son lit, ne donnant plus signe de vie.

La police fut avisée de cette lugubre découverte et un agent alla quérir en hâte un docteur qui procéda à constater le décès remontant à la veille au soir, et qu'il attribue à une congestion.

Les constatations légales furent faites par le commissaire du quartier.

MORT EN VENANT A L'HOPITAL
Dimanche matin, un journalier, M. Auguste Tassens, âgé de 40 ans, né à Michelin (Belgique), était occupé dans un champ, à Thurmesnil, en compagnie de son frère habitant Lille.

A un certain moment, Tassens pris d'un malaise, dit à son frère qu'il allait se reposer au pied d'une meule de blé située près de là.

Vers midi, le frère d'Auguste Tassens allant voir si son frère allait mieux, trouva ce dernier couché et ne donnant plus signe de vie.

Le maire de la commune de Faches-Thumesnil averti, fit demander un docteur qui trouva l'état du malade si grave qu'il ordonna son transfert à l'hôpital St-Sauveur.

Un charretier, M. Abel Janssens, de la rue de Douai, au service de M. V... et Descamps, fut requis pour conduire le malade à Lille.

Le véhicule transportant le malade, qu'accompagnait son frère, arriva à la porte de Douai, où soudain le malade poussa un léger cri et s'affaissa sur le côté, rendant le dernier soupir.

Un docteur requis, ayant constaté la mort, le cadavre d'Auguste Tassens fut conduit à la morgue où se firent les constatations d'usage.

LA FIN DES ROMANS

La presse locale est encombrée depuis ces derniers jours, de démentis à quantité d'histoires fantastiques.

Ces derniers jours le bruit courait qu'un tel, tel, tel, avait reçu d'un gardien un coup de couteau qui avait entraîné la mort.

Le fait se réduit à ceci : Le 8 janvier, le ténor plus haut nommé, succéda à l'infirmerie de la maison d'arrêt, d'une crise d'urémie. Le docteur Wertheimer et le médecin de l'état-civil, délivrèrent le permis d'inhumer.

A quelques jours de là, sur l'instigation d'un délégué condamné pour escroquerie, une lettre fut envoyée à M. le préfet du Nord, accusant un gardien de la mort de W... et les prisonniers transférés à Loos, se firent l'écho du même bruit.

Une enquête fut ouverte par le Parquet, puis une contre-enquête par le service pénitentiaire.

L'innocence de l'accusation odieuse ayant été démontrée, l'affaire était classée, quand des cancanes lui rendirent un regain d'intérêt. Le fait est fini et bien fini cette fois.

UN VOL DE CHAUSSURES

Nous avons raconté hier comment deux agents de la sûreté étaient, en faisant une enquête, chez une fille, Alice V..., tombés sur la piste du voleur de chaussures de la rue du Priez.

M. Jénot, continuant son enquête dans la soirée, réussit à obtenir de Henri Vandevéle, l'amant de Alice V..., l'aveu du vol des trois paires de chaussures de chez M. Canno.

Vandevéle avoua les avoir distribuées entre sa famille et sa maîtresse. Quant à l'écrite dernière, tout est reconnu, et il

avoir porté des coups, il déclara que « c'était pour l'empêcher de se prostituer qu'il la corrigait un peu ».

Le professeur de morale sera déféré au jourd'hui au Parquet.

ADJUDICATION DE LA BOURSE DU COMMERCE

L'adjudication des travaux de construction de la Bourse du Commerce de Lille, aura lieu le lundi 15 mars prochain, à dix heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

L'adjudication comprendra onze lots.

LES ACCIDENTS AUX TRAMWAYS

Dans la journée de dimanche, les cars de la ligne L ont donné du fil à retordre à la compagnie.

Ce fut d'abord, vers 2 heures et demie, le car L numéro 604, qui en passant à l'alignement situé près du passage à niveau de la porte d'Arras, brisa son essieu et déraila.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé fut conduit à l'hôpital de la Charité.

LES MEFAITS DU GEL

Un peintre décorateur, M. Louis Duilleul, 38 ans, né à Anzein, après avoir passé la soirée chez un camarade, regagnait dans la nuit de samedi dimanche, vers minuit, son domicile, 42, rue d'Esquermes.

En passant rue d'Arcole, M. Duilleul glissa si malencontreusement sur la neige qu'il recouvrait le trottoir, « dans sa chute il se fractura le bras gauche ».

Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé fut conduit à l'hôpital de la Charité.

TREFLE VAISSIER SAVON

EN LAVANT DES VERRES

Un employé M. Victor Thery, 39 ans, était occupé hier, à la Brasserie Lipp, à verser à nettoyer des verres, lorsque soudain il se fit une entaille assez sérieuse au poignet droit.

Un médecin appelé, sutura la plaie par où s'était échappé beaucoup de sang.

Quelques heures de repos suffirent pour le rétablissement du blessé.

FAITES RAMONER VOS CHEMINÉES

Le feu, éteint à l'aide de quelques bouteilles de sulfure, s'est déclaré dans la cheminée de la salisserie à l'angle de la place du Théâtre et de la rue de Paris.

Les dégâts sont peu importants.

Dans l'après-midi d'hier, un feu de cheminée a éclaté à l'Institut Pasteur, boulevard Louis XIV, chez M. Whorrel, secrétaire de l'Institut.

Au dessert, des discussions famillères et cordiales ont été prononcées sur les diverses personnalités présentes et les chansons suivirent, terminant une excellente journée passée entre frères d'armes se connaissant et s'estimant tous.

LA FIEVRE TYPHOÏDE

Quatre cas de fièvre typhoïde se sont déclarés cette semaine rue des Sarrazins, cour Wagram.

Bien que l'on ait procédé dès l'apparition de la maladie à la désinfection de l'immeuble atteint, trois cas se sont produits après le transfert au pavillon d'isolement de l'hôpital de la Charité de la première victime, Mme C...

Il n'y a pas lieu de s'alarmer et de redouter une épidémie, car le malade sera localisé dans le quartier de la maison atteinte.

DANS LA POLICE

C'est hier dimanche que M. Lefebvre, commissaire central à Saint-Nazaire, récemment nommé aux délégations judiciaires à Lille, a pris possession de son poste.

Dans le mouvement des secrétaires de police que nous avons relaté hier, nous devons ajouter que M. Hector Desprez, secrétaire au bureau du commissaire central, nommé avec avantage secrétaire au commissariat du 7^e arrondissement, en remplacement de M. Vincent Ponchaux, qui passe à la Sûreté, M. Waxin, secrétaire-adjoint au 6^e arrondissement.

Nous sommes heureux de voir dans un poste où ses qualités professionnelles pourront se manifester un fonctionnaire méritant qui n'avait pu jusqu'ici se produire.

C'est jeudi prochain que les secrétaires prendront possession de leurs nouveaux postes.

LES PERLES DE LIMA

Concours de Carnaval et Cortège lumineux, organisé par la Municipalité. — 500 francs de primes, médailles et diplômes. — Les inscriptions pour le grand concours carnavalesque et le cortège aux flambeaux qui auront lieu à la Mi-Carême, le 21 mars prochain, seront reçues au bureau des fêtes à la Mairie de Lille (entrée par le Bureau Militaire, à partir de ce jour jusqu'au dimanche 14 Mars inclusivement, de 9 heures à 5 heures du matin et de 5 heures à 7 heures du soir, le dimanche de 9 heures à midi. Les inscriptions seront également reçues par correspondance ; dans ce cas, avoir bien soin de bien indiquer la catégorie dans laquelle on veut concourir.

Le règlement comporte, pour la fête de jour, douze catégories avec 5.000 francs de primes, médailles et diplômes, pour la fête de nuit, trois catégories avec 1.500 francs de primes.

Concours de Carnaval. — Fête de jour. — 1^{re} catégorie. — Plus beaux chars : 700 francs de primes au minimum. — 2^e catégorie. — Plus beaux groupes : 50 personnes au minimum. — 3^e catégorie. — Plus beaux costumes et costumes originaux, pittoresques ou comiques. — Couples. — 305 francs de primes. — 4^e catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — 655 francs de primes.

5^e catégorie. — Groupe costumé, le plus original, pittoresque ou comique. — 12 personnes au minimum. — 385 francs de primes. — 6^e catégorie. — Plus beaux costumes et costumes originaux, pittoresques ou comiques. — Couples. — 305 francs de primes. — 7^e catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — 655 francs de primes.

8^e catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — 655 francs de primes. — 9^e catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — 655 francs de primes. — 10^e catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — 655 francs de primes. — 11^e catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — 655 francs de primes.

le plus original, pittoresque ou comique, 625 fr. de primes ; 7^e catégorie. — Groupe de musiciens costumés, minimum 12 instrumentistes. — Tirage au sort de 250 francs de primes ; 8^e catégorie. — Plus beaux costumes pour enfants. — Couples. — 150 francs de primes ; 9^e catégorie. — Plus beaux costumes pour enfants isolés. — 140 francs de primes ; 10^e catégorie. — Groupes de vélocipédistes costumés, minimum 12 personnes et vélocipédistes isolés costumés. — 310 francs de primes ; 11^e catégorie. — Chars réclames. — Médailles de vermeil d'argent et diplômes ; 12^e catégorie. — Groupes réclames, minimum 12 personnes. — Médailles d'argent, de bronze et diplômes.

Dix primes de 10 francs chacune seront offertes, par la voie du sort, aux concurrents non primés, inscrits dans les 5e, 6e et 7e catégories, y compris les vélocipédistes isolés costumés.

Le jour de la fête, les concurrents devront se présenter de 2 heures à 6 heures du soir devant les quatre jurys qui seront installés sur les points suivants de la ville : 1. Place Calmet, 2. Place Jacquart, 3. Grand-Place et 4. Place aux Bleuets.

Cortège aux Flambeaux. — Fête de nuit. — Ce concours, absolument distinct de la fête de jour, est ouvert à tous les groupes et sociétés, même n'ayant pas pris part au concours de jour, avec ou sans chars, composés de 50 ou de 12 personnes au minimum, masqués et travestis. — La composition des groupes doit être faite de personnes inscrites dans les diverses catégories du concours, étant entendu qu'ils pourront participer au cortège aux flambeaux en réclamant une nouvelle inscription.

Tous les groupes et sociétés devront se faire inscrire au bureau des fêtes de la Mairie, du 25 février au 14 Mars inclus. Le jour de la fête les concurrents se feront inscrire à six heures et demie du soir des Canonniers et Belle-Pollet, et suivront l'itinéraire ci-après : place aux Bleuets, rue Saint-Jacques, place du Grand-Or, rue des Châli-Bossus, de la Grande-Chaussée, place Thibaut, rue des Manières, Grand-Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, place de la République. — Dislocation.

1.255 francs de primes seront attribués, suivant un tableau qui sera affiché, aux plus beaux chars, groupes et sociétés illuminés, aux flambeaux, lanternes et ballons vénitiens, ou tous autres systèmes d'éclairage, motifs ou attributs illustrés. — 1 francs de primes seront versés au sort entre les groupes de musiciens costumés, minimum 12 instrumentistes. — Dix primes de 15 francs chacune seront offertes, par la voie du sort, aux groupes non primés ayant participé au cortège.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENIÈRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Grignon Henri, 43 ans, tisseur chez MM. Coisne et Lambert, s'est fait une entorse lombaire au service de la Colonie de Roubaix, aux ateliers de Belle-Pollet, et suivit l'itinéraire ci-après : place aux Bleuets, rue Saint-Jacques, place du Grand-Or, rue des Châli-Bossus, de la Grande-Chaussée, place Thibaut, rue des Manières, Grand-Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, place de la République. — Dislocation.

1.255 francs de primes seront attribués, suivant un tableau qui sera affiché, aux plus beaux chars, groupes et sociétés illuminés, aux flambeaux, lanternes et ballons vénitiens, ou tous autres systèmes d'éclairage, motifs ou attributs illustrés. — 1 francs de primes seront versés au sort entre les groupes de musiciens costumés, minimum 12 instrumentistes. — Dix primes de 15 francs chacune seront offertes, par la voie du sort, aux groupes non primés ayant participé au cortège.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

TONNEAUX

La voiture de Mouvax, cultivateurs à St-Roch, chargée de tonneaux à été prise et écharpée par le tramway.

Quelques barriques détonées, un essieu brisé, mais aucun accident de personne à regretter ; tel fut le résultat de la collision.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BEUVRAGES

LES RENTES DU TRAVAIL. — Dédasie Napoléon, chauffeur à l'Emballerie, s'est fracturé le bras droit, dans une chute, à l'usine. Cet accident entraînera un chômage d'au moins deux mois